

TARIFICATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

2023-2024



Contribution Famille

CONTRIBUTION

Frais de scolarité :	1 255 €
Prise en charge accident du travail MSA	40 €
Forfait photocopies	90 €
Total annuel	1 395 €

RESTAURATION (Tarif 2022-2023)

6,30 € le repas

Le repas de midi est pris au lycée St Joseph – Vente de carnets de 10 ou 20 tickets

Hébergement

APPARTEMENT

Studio individuel 25 m² (chambre + kitchenette + sanitaire) 3 200 €

Chambre individuelle -20 m² (chambre + kitchenette) sanitaire à partager 2 050 €

Possibilité d'Allocation logement (demande à faire directement auprès de la CAF), versée directement sur le compte de l'étudiant.

INTERNAT : comprend l'hébergement en chambre individuelle + Restauration 3 200 €

Suppléments

Site d'Excellence Sportive Moto

Encadrement et pratique 2 540 €

Section Sportive Moto

Moto du lycée (location) 875 €

Moto personnelle 610 €

Option Equitation

2 heures/semaine 670 €

Modalité de règlement

Septembre :

1 chèque de frais de dossier (uniquement lors de la première inscription) 35 €

1 chèque d'acompte de rentrée (couvre la scolarité) 150 €

Pour les étudiants en appartement :

1 chèque pour le loyer du 1^{er} mois

Pour un studio 320 €

Pour une chambre individuelle 205 €

+ 1 chèque de caution de loyer 1 mois

Premier prélèvement au 10 octobre

Montant identique à l'acompte de rentrée + montant du loyer mensuel

Facture annuelle établie aux vacances de la Toussaint (disponible sur Ecole Directe) calculé sur 10 mois. L'échéancier de prélèvement du 10 novembre au 10 juin sera indiqué au bas de votre facture.

Assurance

L'étudiant est automatiquement affilié à un régime d'assurance maladie (généralement celle des parents). Vous n'avez aucune démarche à effectuer.